

Monsieur Arnaud Gaillot
Président
JEUNES AGRICULTEURS
14 rue La Boétie
75008 Paris

Le 26 mars 2024

Monsieur le président,

Vos adhérents agriculteurs ont récemment exprimé leur colère et leur désarroi face aux contraintes réglementaires, normatives et économiques auxquelles ils sont confrontés en menant des actions fortes de blocages des réseaux routiers pendant plusieurs jours.

Nous ne portons aucun jugement, ni sur les raisons de cette colère ni sur la manière dont elle s'est exprimée.

En revanche, permettez-nous de souligner les impacts, certainement inconnus de vos adhérents, que ces actions ont pu avoir sur les entreprises que nous représentons et pour lesquelles ces dernières ne recevront sans doute aucune indemnisation.

Nos adhérents transportent des denrées alimentaires et en particulier des matières premières agricoles qui nécessitent des conditions strictes de température et d'hygrométrie pendant leur transport et leur stockage pour en assurer l'intégrité sanitaire et organoleptique.

Il est important de signaler que ces denrées leur sont confiées par leurs clients, qu'elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport qui sont chargées de leur acheminement mais qui sont néanmoins responsables à l'égard de leurs clients du strict respect des exigences notamment en matière de chaîne du froid, qui leur sont imposées, tant par la réglementation que par les producteurs/fabricants de ces marchandises.

La colère de vos adhérents s'est non seulement manifestée par des blocages d'axes routiers mais également par des opérations d'ouvertures des portes de camions frigorifiques voire du déchargement pour les détruire des marchandises qu'ils contenaient. Certains manifestants ont pu également monter dans nos camions pour en inspecter le contenu, piétinant les cartons et mettant en péril la production de froid qui doit être constante et dégradant ainsi les marchandises qui sont devenues impropres à la consommation.

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble de nos adhérents permet d'affirmer que ces événements – blocages routiers, ouverture des camions, destruction de marchandises – ont entraîné des surcharges d'exploitation et des pertes marchandise qui se chiffrent à près de 1,5 millions d'euros.

Qui va indemniser nos adhérents ?

Il nous semble important de rappeler que, sans jugement sur les motivations qui ont pu susciter les actions récentes de vos adhérents, les transporteurs frigorifiques sont des partenaires historiques du monde agricole et des acteurs indissociables de votre santé économique. Ils transportent en effet, tous les jours et sans relâche, le fruit de votre travail et les résultats de vos productions : viandes – fraîches ou surgelées, fruits et légumes, fromages etc. en vous assurant leur acheminement vers leur point de destination dans les délais impartis et dans de bonnes conditions de température.

Ce ne sont pas les transporteurs qui décident de l'origine des marchandises que leur confient leurs clients mais ce sont eux qui ont été mis à mal par vos adhérents.

La colère de vos adhérents n'a donc pas été dirigée vers les bons interlocuteurs et les transporteurs frigorifiques sont devenus les victimes collatérales de votre combat.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour vous présenter notre organisation et évoquer avec vous comment nous pourrions collégialement sensibiliser vos adhérents aux conséquences des événements récents pour éviter qu'ils se reproduisent et le tissage d'une relation constructive durable entre nos deux organisations.

Nous espérons que vous pourrez libérer du temps pour nous recevoir et nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations les meilleures.



Bertrand Bompas
Président

Monsieur Arnaud Rousseau
Président
FNSEA
11 rue de la Baume
75008 PARIS

Le 26 mars 2024

Monsieur le président,

Vos adhérents agriculteurs ont récemment exprimé leur colère et leur désarroi face aux contraintes réglementaires, normatives et économiques auxquelles ils sont confrontés en menant des actions fortes de blocages des réseaux routiers pendant plusieurs jours.

Nous ne portons aucun jugement, ni sur les raisons de cette colère ni sur la manière dont elle s'est exprimée.

En revanche, permettez-nous de souligner les impacts, certainement inconnus de vos adhérents, que ces actions ont pu avoir sur les entreprises que nous représentons et pour lesquelles ces dernières ne recevront sans doute aucune indemnisation.

Nos adhérents transportent des denrées alimentaires et en particulier des matières premières agricoles qui nécessitent des conditions strictes de température et d'hygrométrie pendant leur transport et leur stockage pour en assurer l'intégrité sanitaire et organoleptique.

Il est important de signaler que ces denrées leur sont confiées par leurs clients, qu'elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport qui sont chargées de leur acheminement mais qui sont néanmoins responsables à l'égard de leurs clients du strict respect des exigences notamment en matière de chaîne du froid, qui leur sont imposées, tant par la réglementation que par les producteurs/fabricants de ces marchandises.

La colère de vos adhérents s'est non seulement manifestée par des blocages d'axes routiers mais également par des opérations d'ouvertures des portes de camions frigorifiques voire du déchargement pour les détruire des marchandises qu'ils contenaient. Certains manifestants ont pu également monter dans nos camions pour en inspecter le contenu, piétinant les cartons et mettant en péril la production de froid qui doit être constante et dégradant ainsi les marchandises qui sont devenues impropres à la consommation.

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble de nos adhérents permet d'affirmer que ces événements – blocages routiers, ouverture des camions, destruction de marchandises – ont entraîné des surcharges d'exploitation et des pertes marchandise qui se chiffrent à près de 1,5 millions d'euros.

Qui va indemniser nos adhérents ?

Il nous semble important de rappeler que, sans jugement sur les motivations qui ont pu susciter les actions récentes de vos adhérents, les transporteurs frigorifiques sont des partenaires historiques du monde agricole et des acteurs indissociables de votre santé économique. Ils transportent en effet, tous les jours et sans relâche, le fruit de votre travail et les résultats de vos productions : viandes – fraîches ou surgelées, fruits et légumes, fromages etc. en vous assurant leur acheminement vers leur point de destination dans les délais impartis et dans de bonnes conditions de température.

Ce ne sont pas les transporteurs qui décident de l'origine des marchandises que leur confient leurs clients mais ce sont eux qui ont été mis à mal par vos adhérents.

La colère de vos adhérents n'a donc pas été dirigée vers les bons interlocuteurs et les transporteurs frigorifiques sont devenus les victimes collatérales de votre combat.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour vous présenter notre organisation et évoquer avec vous comment nous pourrions collégialement sensibiliser vos adhérents aux conséquences des événements récents pour éviter qu'ils se reproduisent et le tissage d'une relation constructive durable entre nos deux organisations.

Nous espérons que vous pourrez libérer du temps pour nous recevoir et nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations les meilleures.



Bertrand Bompas
Président

Madame Véronique LE FLOC'H
Présidente
COORDINATION RURALE
1, rue Nationale
32200 GIMONT

Le 26 mars 2024

Madame la présidente,

Vos adhérents agriculteurs ont récemment exprimé leur colère et leur désarroi face aux contraintes réglementaires, normatives et économiques auxquelles ils sont confrontés en menant des actions fortes de blocages des réseaux routiers pendant plusieurs jours.

Nous ne portons aucun jugement, ni sur les raisons de cette colère ni sur la manière dont elle s'est exprimée.

En revanche, permettez-nous de souligner les impacts, certainement inconnus de vos adhérents, que ces actions ont pu avoir sur les entreprises que nous représentons et pour lesquelles ces dernières ne recevront sans doute aucune indemnisation.

Nos adhérents transportent des denrées alimentaires et en particulier des matières premières agricoles qui nécessitent des conditions strictes de température et d'hygrométrie pendant leur transport et leur stockage pour en assurer l'intégrité sanitaire et organoleptique.

Il est important de signaler que ces denrées leur sont confiées par leurs clients, qu'elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport qui sont chargées de leur acheminement mais qui sont néanmoins responsables à l'égard de leurs clients du strict respect des exigences notamment en matière de chaîne du froid, qui leur sont imposées, tant par la réglementation que par les producteurs/fabricants de ces marchandises.

La colère de vos adhérents s'est non seulement manifestée par des blocages d'axes routiers mais également par des opérations d'ouvertures des portes de camions frigorifiques voire du déchargement pour les détruire des marchandises qu'ils contenaient. Certains manifestants ont pu également monter dans nos camions pour en inspecter le contenu, piétinant les cartons et mettant en péril la production de froid qui doit être constante et dégradant ainsi les marchandises qui sont devenues impropres à la consommation.

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble de nos adhérents permet d'affirmer que ces événements – blocages routiers, ouverture des camions, destruction de marchandises – ont entraîné des surcharges d'exploitation et des pertes marchandise qui se chiffrent à près de 1,5 millions d'euros.

Qui va indemniser nos adhérents ?

Il nous semble important de rappeler que, sans jugement sur les motivations qui ont pu susciter les actions récentes de vos adhérents, les transporteurs frigorifiques sont des partenaires historiques du monde agricole et des acteurs indissociables de votre santé économique. Ils transportent en effet, tous les jours et sans relâche, le fruit de votre travail et les résultats de vos productions : viandes – fraîches ou surgelées, fruits et légumes, fromages etc. en vous assurant leur acheminement vers leur point de destination dans les délais impartis et dans de bonnes conditions de température.

Ce ne sont pas les transporteurs qui décident de l'origine des marchandises que leur confient leurs clients mais ce sont eux qui ont été mis à mal par vos adhérents.

La colère de vos adhérents n'a donc pas été dirigée vers les bons interlocuteurs et les transporteurs frigorifiques sont devenus les victimes collatérales de votre combat.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour vous présenter notre organisation et évoquer avec vous comment nous pourrions collégialement sensibiliser vos adhérents aux conséquences des événements récents pour éviter qu'ils se reproduisent et le tissage d'une relation constructive durable entre nos deux organisations.

Nous espérons que vous pourrez libérer du temps pour nous recevoir et nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, nos salutations les meilleures.



Bertrand Bompas
Président

Monsieur Pierre THOMAS
Président
MODEF
1414 bd d'Aquitaine
16000 ANGOULEME cedex

Le 26 mars 2024

Monsieur le président,

Vos adhérents agriculteurs ont récemment exprimé leur colère et leur désarroi face aux contraintes réglementaires, normatives et économiques auxquelles ils sont confrontés en menant des actions fortes de blocages des réseaux routiers pendant plusieurs jours.

Nous ne portons aucun jugement, ni sur les raisons de cette colère ni sur la manière dont elle s'est exprimée.

En revanche, permettez-nous de souligner les impacts, certainement inconnus de vos adhérents, que ces actions ont pu avoir sur les entreprises que nous représentons et pour lesquelles ces dernières ne recevront sans doute aucune indemnisation.

Nos adhérents transportent des denrées alimentaires et en particulier des matières premières agricoles qui nécessitent des conditions strictes de température et d'hygrométrie pendant leur transport et leur stockage pour en assurer l'intégrité sanitaire et organoleptique.

Il est important de signaler que ces denrées leur sont confiées par leurs clients, qu'elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport qui sont chargées de leur acheminement mais qui sont néanmoins responsables à l'égard de leurs clients du strict respect des exigences notamment en matière de chaîne du froid, qui leur sont imposées, tant par la réglementation que par les producteurs/fabricants de ces marchandises.

La colère de vos adhérents s'est non seulement manifestée par des blocages d'axes routiers mais également par des opérations d'ouvertures des portes de camions frigorifiques voire du déchargement pour les détruire des marchandises qu'ils contenaient. Certains manifestants ont pu également monter dans nos camions pour en inspecter le contenu, piétinant les cartons et mettant en péril la production de froid qui doit être constante et dégradant ainsi les marchandises qui sont devenues impropres à la consommation.

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble de nos adhérents permet d'affirmer que ces événements – blocages routiers, ouverture des camions, destruction de marchandises – ont entraîné des surcharges d'exploitation et des pertes marchandise qui se chiffrent à près de 1,5 millions d'euros.

Qui va indemniser nos adhérents ?

Il nous semble important de rappeler que, sans jugement sur les motivations qui ont pu susciter les actions récentes de vos adhérents, les transporteurs frigorifiques sont des partenaires historiques du monde agricole et des acteurs indissociables de votre santé économique. Ils transportent en effet, tous les jours et sans relâche, le fruit de votre travail et les résultats de vos productions : viandes – fraîches ou surgelées, fruits et légumes, fromages etc. en vous assurant leur acheminement vers leur point de destination dans les délais impartis et dans de bonnes conditions de température.

Ce ne sont pas les transporteurs qui décident de l'origine des marchandises que leur confient leurs clients mais ce sont eux qui ont été mis à mal par vos adhérents.

La colère de vos adhérents n'a donc pas été dirigée vers les bons interlocuteurs et les transporteurs frigorifiques sont devenus les victimes collatérales de votre combat.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour vous présenter notre organisation et évoquer avec vous comment nous pourrions collégalement sensibiliser vos adhérents aux conséquences des événements récents pour éviter qu'ils se reproduisent et le tissage d'une relation constructive durable entre nos deux organisations.

Nous espérons que vous pourrez libérer du temps pour nous recevoir et nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations les meilleures.



Bertrand Bompas
Président

Monsieur Jean-Philippe MARTIN
Président
CONFÉDÉRATION PAYSANNE
104 Rue Robespierre
93170 Bagnole

Le 26 mars 2024

Monsieur le président,

Vos adhérents agriculteurs ont récemment exprimé leur colère et leur désarroi face aux contraintes réglementaires, normatives et économiques auxquelles ils sont confrontés en menant des actions fortes de blocages des réseaux routiers pendant plusieurs jours.

Nous ne portons aucun jugement, ni sur les raisons de cette colère ni sur la manière dont elle s'est exprimée.

En revanche, permettez-nous de souligner les impacts, certainement inconnus de vos adhérents, que ces actions ont pu avoir sur les entreprises que nous représentons et pour lesquelles ces dernières ne recevront sans doute aucune indemnisation.

Nos adhérents transportent des denrées alimentaires et en particulier des matières premières agricoles qui nécessitent des conditions strictes de température et d'hygrométrie pendant leur transport et leur stockage pour en assurer l'intégrité sanitaire et organoleptique.

Il est important de signaler que ces denrées leur sont confiées par leurs clients, qu'elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport qui sont chargées de leur acheminement mais qui sont néanmoins responsables à l'égard de leurs clients du strict respect des exigences notamment en matière de chaîne du froid, qui leur sont imposées, tant par la réglementation que par les producteurs/fabricants de ces marchandises.

La colère de vos adhérents s'est non seulement manifestée par des blocages d'axes routiers mais également par des opérations d'ouvertures des portes de camions frigorifiques voire du déchargement pour les détruire des marchandises qu'ils contenaient. Certains manifestants ont pu également monter dans nos camions pour en inspecter le contenu, piétinant les cartons et mettant en péril la production de froid qui doit être constante et dégradant ainsi les marchandises qui sont devenues impropres à la consommation.

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble de nos adhérents permet d'affirmer que ces événements – blocages routiers, ouverture des camions, destruction de marchandises – ont entraîné des surcharges d'exploitation et des pertes marchandise qui se chiffrent à près de 1,5 millions d'euros.

Qui va indemniser nos adhérents ?

Il nous semble important de rappeler que, sans jugement sur les motivations qui ont pu susciter les actions récentes de vos adhérents, les transporteurs frigorifiques sont des partenaires historiques du monde agricole et des acteurs indissociables de votre santé économique. Ils transportent en effet, tous les jours et sans relâche, le fruit de votre travail et les résultats de vos productions : viandes – fraîches ou surgelées, fruits et légumes, fromages etc. en vous assurant leur acheminement vers leur point de destination dans les délais impartis et dans de bonnes conditions de température.

Ce ne sont pas les transporteurs qui décident de l'origine des marchandises que leur confient leurs clients mais ce sont eux qui ont été mis à mal par vos adhérents.

La colère de vos adhérents n'a donc pas été dirigée vers les bons interlocuteurs et les transporteurs frigorifiques sont devenus les victimes collatérales de votre combat.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour vous présenter notre organisation et évoquer avec vous comment nous pourrions collégialement sensibiliser vos adhérents aux conséquences des événements récents pour éviter qu'ils se reproduisent et le tissage d'une relation constructive durable entre nos deux organisations.

Nous espérons que vous pourrez libérer du temps pour nous recevoir et nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations les meilleures.



Bertrand Bompas
Président